



## Droit au chômage après démission

Par **manucfb**, le **07/05/2015** à **11:19**

Bonjour,

J'ai démissionné de mon poste pour un autre cdi, et malheureusement mon patron a mis fin à la période d'essai au bout de 16 jours. Le problème c'est qu'entre la fin de mon cdi (11 mars) et la reprise de mon nouveau job (1 avril) il y a eu un tps où je n'ai pas travaillé, et de ce fait on me dit que j'ai pas le droit à être indemnisé. Y a-t-il un recours quelque chose à faire, car j'ai une maison sur le dos etc...

Par **P.M.**, le **07/05/2015** à **11:42**

Bonjour,

Effectivement, il faut que la démission après 3 ans d'affiliation continue soit suivie d'une embauche en CDI...

Il vous reste à compléter par un ou plusieurs contrats de travail la période de 16 jours pour arriver à 91 jours sans être à l'initiative de la rupture...

Par **manucfb**, le **07/05/2015** à **12:01**

C'était suivi d'une embauche, mais il y avait une période de "flottement" entre les deux, vu que comme un con j'ai demandé à faire qu'un mois de préavis au lieu de deux pour être sûr de commencer au début du mois.

Par **P.M.**, le **07/05/2015** à **13:02**

J'avais quand même bien compris mais il n'y a pas une affiliation continue entre la démission et la nouvelle embauche...